

Sécurité alimentaire : « Les autorités de contrôle ne se sont pas adaptées »

Benoît Assemat, inspecteur général de santé, explique dans une tribune au « Monde » que la résurgence des scandales alimentaires est due au cloisonnement des services de contrôle, au niveau national.

LE MONDE | 18.04.2018 à 16h00 | Par Benoît Assemat (Conseiller sécurité sanitaire à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice/INHESJ)



« Une administration (la direction générale de l'alimentation) contrôle la production des pommes de terre et des tomates, pendant que l'autre (la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), surveille les frites et le ketchup ! » YVES HERMAN/REUTERS

Tribune. La confiance de nos concitoyens dans leur alimentation s'érode un peu plus à chaque nouvelle crise. Le baromètre annuel de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ([IRSN](http://www.irsn.fr/FR/Pages/Home.aspx) (<http://www.irsn.fr/FR/Pages/Home.aspx>)) montre que les risques liés à l'agriculture et à l'alimentation sont globalement perçus par les Français comme étant élevés. Ils ont par ailleurs faible niveau de confiance dans l'action des autorités de contrôle.

La commission d'enquête parlementaire chargée de tirer les enseignements de l'affaire Lactalis doit permettre d'analyser le fonctionnement des systèmes de contrôle et de proposer une gouvernance plus efficace du dispositif de sécurité sanitaire de la chaîne agroalimentaire.

Cette situation n'est pas liée à une dégradation de la sécurité de la chaîne agroalimentaire. Elle s'explique par notre rapport intime à l'alimentation, avec une conséquence particulière au regard des autres biens de consommation : le fait d'avoir été trompé sur la qualité ou les caractéristiques d'un aliment suscite toujours une forte indignation et ravive un sentiment de défiance de la part de nos concitoyens.

« En tuyau d'orgue »

Or, les scandales alimentaires sont de plus en plus fréquents. Comment l'expliquer ? La raison principale est simple : les filières alimentaires sont devenues un terrain favorable au développement de nouvelles formes de délinquance. La pression toujours plus forte sur les prix et la complexification des circuits commerciaux, dans le cadre d'une mondialisation des échanges de

matières premières agricoles, permettent à des opérateurs peu scrupuleux de gagner beaucoup, tout en prenant peu de risques.

Le dernier rapport de l'OCDE sur le commerce des biens de contrefaçon montre que le secteur alimentaire fait partie, avec l'électronique et les médicaments, des trois secteurs clairement ciblés par le crime organisé. Dans ce nouveau contexte, la sécurité de la chaîne alimentaire ne peut être assurée qu'en associant aux enjeux sanitaires, ceux de la lutte contre les pratiques frauduleuses ou trompeuses.

Les autorités de contrôle ne se sont pas adaptées ; elles continuent à fonctionner « en tuyau d'orgue ». Une administration (la direction générale de l'alimentation) contrôle la production des pommes de terre et des tomates, pendant que l'autre (la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), surveille les frites et le ketchup ! Cette séparation entre deux administrations pour traiter un même sujet, celui de la sécurité de l'alimentation, est de plus en plus inadaptée.

Déjà en mars 2000, la commission d'enquête parlementaire Leyzour-Chevalier sur la transparence et la sécurité sanitaire de la filière alimentaire, demandait de mettre un terme à une situation « *où nul n'est responsable en bloc et tous le sont dans le détail* ». Pour mettre fin au cloisonnement excessif entre les services de contrôle et contribuer au retour de la confiance des consommateurs, une solution s'impose : renforcer la régulation du dispositif de sécurité sur la chaîne agroalimentaire.

Trois principes

Une régulation efficace doit s'appuyer sur trois principes.

Une approche globale des risques, associant aux enjeux sanitaires ceux de lutte contre les pratiques frauduleuses ou trompeuses. Les services de contrôle doivent disposer d'une unité d'action dans ce domaine. Cette approche est d'ailleurs l'objectif principal du nouveau règlement européen sur les contrôles officiels de la chaîne alimentaire, qui entrera en vigueur fin 2019.

Une relation de proximité et de confiance avec les professionnels concernés. Il s'agit de renforcer la légitimité des autorités de contrôle, dans une logique de coproduction de la sécurité avec l'ensemble des acteurs.

Une police de l'alimentation capable de développer une activité de renseignement sur les filières alimentaires, en complément de l'action administrative préventive et de la répression judiciaire : c'est à cette condition que l'on pourra détecter de façon précoce les activités des opérateurs impliqués dans des trafics. La police de la chaîne alimentaire est une police à part entière.

Vingt ans après la loi du 1^{er} juillet 1998 sur les agences sanitaires, qui a structuré l'évaluation des risques, il est temps de renforcer le dispositif de gestion des risques sur l'ensemble de la chaîne agroalimentaire, au bénéfice de tous, filières de production et consommateurs réunis. Le projet de loi sur l'agriculture et l'alimentation, issu des Etats généraux de l'alimentation, est une occasion à ne pas manquer !